

## Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B5.0

**N° de la demande :** 2007-8746  
**Demande :** B5.0 (Limites maximales de résidus [LMR] visant les matières actives homologuées sur les denrées importées)  
**Produit :** Pyriméthanil de qualité technique  
**N° de l'homologation :** Non disponible  
**Matière active (m.a.) :** Pyriméthanil [PYI]  
**N° de document de l'ARLA :** 1796980

### But de la demande

La présente demande vise à modifier la limite maximale de résidus (LMR) actuelle afin d'assurer une protection contre les résidus de pyriméthanil dans et sur les fruits à pépins importés (groupe de cultures 11) suivant un traitement après la récolte.

### Évaluation des propriétés chimiques

Une telle évaluation n'est pas requise pour la présente demande.

### Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique n'est requise pour les demandes visant à établir des LMR à l'importation pour des matières actives ayant déjà été évaluées.

Afin de justifier l'établissement d'un LMR de pyriméthanil à l'importation dans les fruits à pépins, des données sur les résidus issues d'essais de traitement après récolte réalisés dans des installations d'entreposage aux États-Unis et en Union européenne ont été examinées pour les pommes et les poires. De plus, afin de déterminer le risque de concentration des résidus de pyriméthanil dans les denrées transformées, on a réévalué des études ayant déjà été examinées et portant sur la transformation de la matière active dans des pommes traitées au pyriméthanil.

### Recommandations relatives à la LMR

Les recommandations relatives à la LMR de pyriméthanil dans et sur les fruits à pépins importés (groupe de cultures 11) étaient fondées sur celles du document PRO2005-04 (« Orientations concernant l'établissement de limites maximales de résidus de pesticides [LMR] à la lumière de données d'essais sur le terrain »).

Après examen des données sur les résidus et de la méthode statistique relative aux LMR, une LMR de 14 ppm sera établie afin d'assurer une protection contre les résidus de pyriméthanil dans et sur les fruits à pépins importés, tel qu'il est indiqué dans le tableau 1. Les résidus de pyriméthanil dans les denrées transformées de fruits à pépins sont visés par les LMR établies pour les produits alimentaires bruts (PAB).

**TABLEAU 1. Résumé des données d'essais sur le terrain et des données sur la transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)**

| Denrée | Méthode d'application / dose d'application totale                  | DAAR (jours) | Résidus (ppm) |      | Facteur de transformation expérimental                | LMR établie | LMR recommandée   |
|--------|--|--------------|---------------|------|---|-------------|---|
|        |  |              | Min.          | Max. |   |             |   |
| Pomme  | Traitement après la récolte / de 8,1 à 10,8 g m.a./tonne de fruits | NA*          | 0,25          | 8,62 | Aucun résidu relevé dans les parties de jus de pommes | 3 ppm       | 14 ppm<br>(pomme, pommelle, nèfle du Japon, cenelle, poire, poire asiatique, coing) |

\* NA : non applicable, car des traitements après récolte ont été effectués.

### Évaluation environnementale

Aucune évaluation environnementale n'est requise pour la présente demande.

### Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour la présente demande.

### Conclusion

À la suite de l'examen de toutes les données disponibles, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) recommande une LMR de pyriméthanil de 14 ppm pour les fruits à pépins importés.

## Références

| N° de document de l'ARLA | Référence   |
|--------------------------|---|
| 1519583                  | 2003, Residue of R023979 and R215559 in Pome Fruits following one Post-harvest treatment, RA-042, MRID: NA, DACO: 7.4.1   |
| 1519584                  | 2003, Residue of R023979 and R215559 in Pome Fruits & Strawberries following one Post-harvest treatment following various application techniques, RA-048, MRID: NA, DACO: 7.4.1                                   |
| 1519593                  | 2007, Pyrimethanil: Penbotec 400SC & Xedathane supervised residue trial studies, NA, MRID: NA, DACO: 7.4.1  |
| 1519594                  | 2007, Pyrimethanil: Penbotec 400SC & Xedathane a residue decline, NA, MRID: NA, DACO: 7.4.2   |
| 1519802                  | 2007, Magnitude of Residue of Pyrimethanil on Pome Fruit Following Post-Harvest Fogging with Xedathane A, 06001, MRID: 47226701, DACO: 850.1500,9.5.3.2   |
| 1519803                  | 2007, Magnitude of Residue of Pyrimethanil in/on Pome Fruits in Storage Following One Post-Harvest Thermofogging Application of Xedathane-A HN. France, 2007, XDA-G002-07, MRID: 47201502, DACO: 850.1500,9.5.3.2 |

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2009

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.